

## **F3SCT du 15 septembre 2023**

### **POINT 1 : Extension du lieu d'Europe**

Le Lieu d'Europe, créé en 2014, évolue avec la réorganisation de la villa Kayserguet et la création d'une salle de conférence.

Une nouvelle entrée permettant l'accès depuis l'arrêt de tram Boecklin est aussi prévue.

Ce projet permet de résoudre les différentes difficultés rencontrées par les agents avec les visiteurs (création d'un vestiaire et création de toilettes supplémentaires).

Leurs conditions de travail seront améliorées par la réorganisation de l'accueil et par la création d'un espace de repos séparé.

(La **CFDT** note que ces changements se sont fait en concertation avec les agents, que les fiches de poste ont été mises à jour et que le calibrage a été revu à la hausse.

Nous notons également la création d'un poste de médiateur –trice.)

La **CFDT** a voté pour.

### **POINT 2 : Transformation et sécurisation du site de captage Polygone**

Le projet apporte des solutions sécuritaires aux contraintes de fonctionnement et aux besoins des agents. Le réagencement des espaces de travail à proximité de la salle de dispatching était attendu.

La **CFDT** n'a pas de remarque particulière à faire sur ce point.

La **CFDT** a voté pour.

### **POINT 3 : Travaux de rafraîchissement, d'isolation et d'amélioration des conditions de travail 10 rue de Soleure**

Les différents travaux entrepris vont améliorer les conditions de travail des agents (traitement de la lumière naturelle, amélioration des performances énergétiques, travaux de rafraîchissement, aménagement de nouveaux locaux et mise en conformité de l'ascenseur)

La **CFDT** n'a pas de remarque particulière à faire sur ce point.

La **CFDT** a voté pour.

#### **POINT 4 : Bilan de la politique handicap de l'année**

L'année 2022 est une année particulière car année de reprise après la COVID. Le bilan des actions menées est utile pour fixer les axes de développement de la nouvelle convention avec le FIPHFP.

#### **POINT 5 : Renouvellement de la convention avec le FIPHFP**

La collectivité s'engage dans une 4e convention avec le FIPHFP pour la période 2023-2025 car elle garantit le déploiement d'une politique handicap évolutive et ambitieuse.

Ce nouveau conventionnement se structure autour de huit axes prenant en compte les situations de handicap en milieu ordinaire de travail.

#### **POINT 6 : Rapport annuel 2022 établi par la médecine du travail**

La **CFDT** note une reprise d'activité normal puisque les 4 postes de médecin sont enfin pourvus.

Le nouveau logiciel permet de comptabiliser les visites différemment et nous avons déjà plus de détails quant aux visites spontanés demandées par les agents. La **CFDT** note que ces visites ont beaucoup augmentées et souhaite une étude sur l'état de la souffrance au travail. Cela doit interpeller sur la qualité de vie au travail.

La Médecine du travail note quand même une évolution positive dans la prise en charge des risques psychosociaux.

Pour la **CFDT**, ce rapport annuel est un état des lieux important qui permet, en lien avec le rapport social unique (RSU), d'avoir une photographie de l'état de santé des agents de la collectivité.